



# STRATEGIE DU SAGE BIEVRE LIERS VALLOIRE



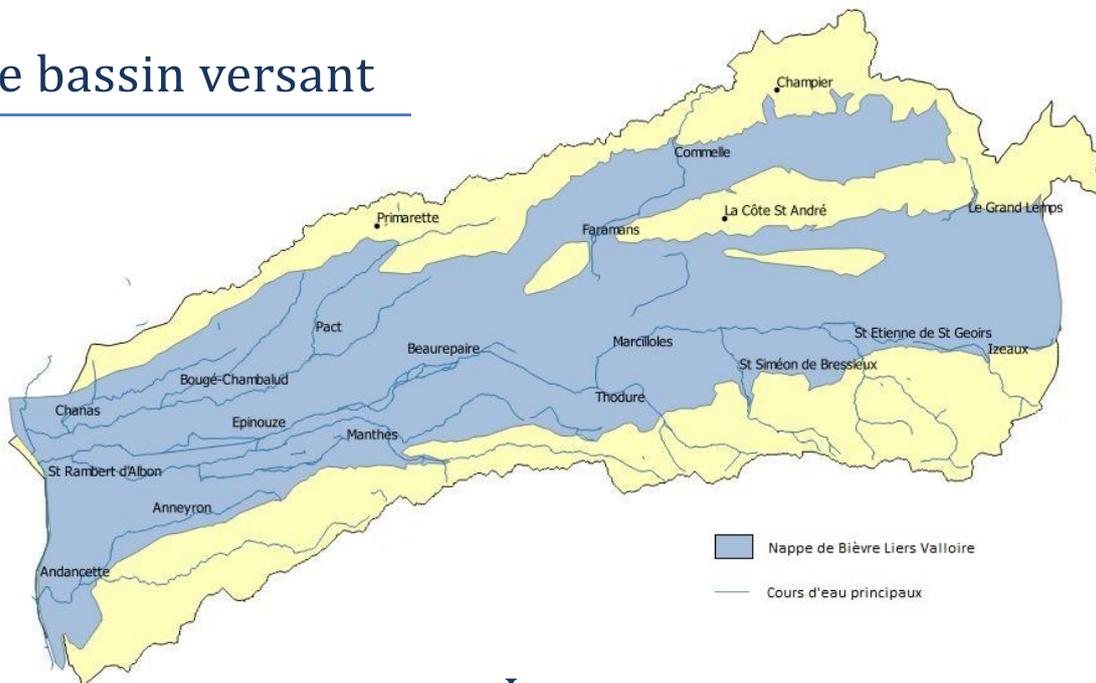
## SYNTHESE



Ce document présente les grandes lignes de la **stratégie du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant Bièvre Liers Valloire**. Conscients des enjeux actuels, mais également à venir autour de la gestion de l'eau, les acteurs locaux souhaitent s'engager dans un projet de territoire contribuant pleinement à la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques.

La stratégie a fait l'objet d'une concertation auprès d'acteurs et d'élus du territoire, elle a été validée le 6 décembre 2016 par la Commission Locale de l'Eau, instance décisionnelle assurant l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE. Cette stratégie sera transcrite de manière opérationnelle dans les documents du SAGE : le règlement et le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD).

## Le bassin versant



## Le processus

### Phases préliminaires

2003

Arrêté de Périètre

2005

Création de la CLE

### Phases d'élaboration

2010

Etat des lieux et diagnostic

2011

Tendances et scénarios

2016

Stratégie

Rédaction PAGD et Règlement

### Mise en œuvre

Validation du SAGE

Application du SAGE

Etudes techniques



1 Stratégie SAGE Bièvre Liers Valloire



# Les enjeux de la gestion de l'eau du territoire Bièvre Liers Valloire

## *Une qualité des nappes souterraines et des cours d'eau à améliorer*

La **nappe de Bièvre Liers Valloire**, alimentant très majoritairement le bassin versant en eau potable est particulièrement vulnérable aux pollutions, car elle affleure à la surface et de fait, est sensible aux pressions anthropiques (nitrate, pesticides). Des efforts importants ont été entrepris afin de limiter l'impact de ces pressions, mais **la nappe n'atteint toujours pas le bon état qualitatif**.

La **nappe de la molasse miocène** est de bonne qualité, mais cette bonne qualité reste tributaire de la conception des ouvrages de captage d'eau pompant dans cet aquifère et pouvant entraîner une intrusion de

polluants. Ainsi, depuis plus de 10 ans, **une tendance à l'augmentation des teneurs en nitrates est constatée** sur certains secteurs de la nappe de la molasse.

Les **cours d'eau** sont concernés par des pollutions liées aux rejets domestiques et industriels, aux activités agricoles, ainsi que par les pollutions dites « toxiques » (pesticides et métaux). De plus, le mauvais état physique des cours d'eau ne permet pas une autoépuration efficace de l'eau. Ainsi, malgré les efforts déjà engagés, **la majorité des cours d'eau n'atteignent pas le bon état écologique**.

## *La quantité des ressources en eau, une évolution incertaine*

La nappe de Bièvre Liers Valloire est très vulnérable aux variations climatiques, plusieurs années sèches pouvant entraîner une baisse du niveau de la nappe. Les prélèvements réalisés par les usagers accentuent ce déséquilibre et peuvent avoir de forts impacts locaux.

À l'avenir, **le niveau d'eau moyen de la nappe des**

**alluvions pourrait diminuer** en raison d'une hausse des prélèvements et d'une augmentation de la fréquence des événements climatiques défavorables.

Fortement liés à cette nappe, les sources et les cours d'eau pourraient se tarir ou s'assécher de manière plus fréquente.

## *Des milieux naturels fortement anthropisés*

Les cours d'eau ont été progressivement dégradés par :

- une **artificialisation excessive** (recalibrage, endiguement, etc.),
- l'**urbanisation** et l'**intensification** des pratiques agricoles,
- l'introduction **d'espèces végétales concurrentes** des espèces locales.

Or, les caractéristiques physiques des rivières jouent un rôle essentiel pour l'atteinte du bon état écologique.

Ainsi, le mauvais état physique des cours d'eau est le facteur principal de la **dégradation quasi généralisée des peuplements piscicoles**.

Les **150 zones humides** du territoire ont un rôle patrimonial, fonctionnel et paysager important. Cependant, **l'absence de gestion de ces milieux** ne permet pas d'assurer leur préservation et leur fonctionnement optimal.

## *Une meilleure maîtrise du risque inondation*

Depuis les années 1980, de nombreux aménagements hydrauliques ont été réalisés afin de diminuer les risques d'inondation. Cependant, des inondations sont toujours possibles dans certaines zones bâties du territoire.

L'amélioration des connaissances sur l'aléa inondation, la définition des systèmes d'endiguement par les collectivités et la poursuite des aménagements hydrauliques devraient permettre une meilleure gestion du risque inondation sur le territoire.





# La stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire

Face à la fragilité de la nappe de Bièvre Liers Valloire (en termes de quantité et de qualité de l'eau), sa protection constitue l'enjeu central et emblématique du territoire. En étroite relation avec la nappe, les cours d'eau présentent également des problèmes significatifs (pollutions, assèchements fréquents) qui doivent être traités.

## Des principes collectifs

Pour assurer la mise en œuvre de sa stratégie, et en cohérence avec son ambition, la CLE propose une série de principes collectifs qui guideront ses priorités et la mise en œuvre du SAGE, en particulier :

-  **Mobiliser** les acteurs et élus du territoire au-delà des instances formelles du SAGE (CLE et bureau de la CLE) et assurer l'émergence d'une culture de l'eau et des milieux aquatiques partagée ;
-  Renforcer la **cohérence des interventions** par une coordination des actions entre la structure porteuse du SAGE et les collectivités compétentes dans le domaine ;
-  Assurer la prise en compte de la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire en assurant l'inscription des zones à enjeux du SAGE (zones de sauvegarde de l'eau potable, zones humides, etc.) dans les documents d'urbanisme ;
-  Promouvoir un **partage de l'effort** entre l'ensemble des parties prenantes du territoire ;
-  **Anticiper** et assurer une prise en compte effective des évolutions futures (climatiques en particulier) dans les choix, décisions et projets des élus et des acteurs du territoire.

## Un SAGE qui s'engage sur les besoins futurs en eau du territoire et des écosystèmes

La CLE poursuivra le travail déjà engagé sur **l'équilibre quantitatif de la ressource en eau** afin de permettre le développement du territoire tout en assurant la recharge de la nappe de Bièvre Liers Valloire et la préservation des écosystèmes aquatiques associés. Pour cela, les documents du SAGE reprendront le contenu du Plan de Gestion de la Ressource en Eau en fixant notamment les volumes prélevables annuels pour chaque catégorie d'usagers.

Afin de préparer l'avenir et retrouver un fonctionnement optimal du cycle de l'eau sur le territoire, la CLE se positionne fortement sur la thématique de **l'infiltration des eaux**. À l'échelle du bassin versant, la CLE mettra en place un schéma global pour l'infiltration des eaux et sensibilisera l'ensemble des usagers sur l'importance de la mise en place d'actions

et de pratiques favorisant l'infiltration des eaux.

► **Tableau 1 : Volumes proposés par usages en millions de mètres cubes**

Usage	Eau souterraine		Eau superficielle
	Volume moyen	Volume Max	Volume max
Eau potable	6.72	7.03	4.06
Industrie	-	2.27	0.36
Irrigation	15.8	27	0.66
Pisciculture	27.75 (ou 30.78)	38.14	3.03 (ou 0)





### ***Un SAGE qui accompagne les acteurs du territoire pour la maîtrise des pollutions***

La CLE a pour objectif de retrouver une **qualité des eaux satisfaisante** notamment au regard de l'alimentation en eau potable, usage prioritaire pour le territoire. Dans ce sens, elle souhaite accompagner les acteurs territoriaux dans l'atteinte des objectifs réglementaires et les encourager dans la mise en œuvre et la poursuite d'actions préservant la qualité de l'eau (gestion des eaux pluviales, réflexion autour des polluants émergents, réflexion sur des filières agricoles à bas niveau d'intrant). La CLE s'associe à la dynamique portée par les collectivités gestionnaires des captages prioritaires qui encouragent la mise en place de pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau.

La CLE assurera la préservation ou la reconquête de la qualité des eaux **des 13 zones de sauvegarde** identifiées pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire. Dans ce cadre, les documents du SAGE prescriront des mesures afin de limiter ou d'interdire dans ces zones les activités qui pourraient conduire à une

dégradation de la qualité la nappe. Ils demanderont qu'y soient privilégiées les zones naturelles, les zones boisées ou encore les zones agricoles en encourageant les pratiques respectueuses de l'environnement.

Les teneurs en nitrates qui augmentent de façon constante dans la nappe de la Molasse font naître des inquiétudes de la part des acteurs territoriaux. Ces augmentations sont essentiellement liées à certains prélèvements d'eau effectués dans la nappe de la Molasse et qui conduisent à déprimer localement celle-ci créant ainsi un transfert d'eau depuis la nappe des alluvions de Bièvre Liers Valloire. Ce transfert conduit à la migration de polluants de la nappe des alluvions vers la nappe de la Molasse. Dans une volonté forte de préserver la qualité de la nappe de la Molasse, la CLE envisage de **réduire au strict minimum les prélèvements dans la nappe de la Molasse dans la zone où elle est recouverte par la nappe de Bièvre Liers Valloire.**

### ***Un SAGE ambitieux pour la restauration des milieux au service du territoire***

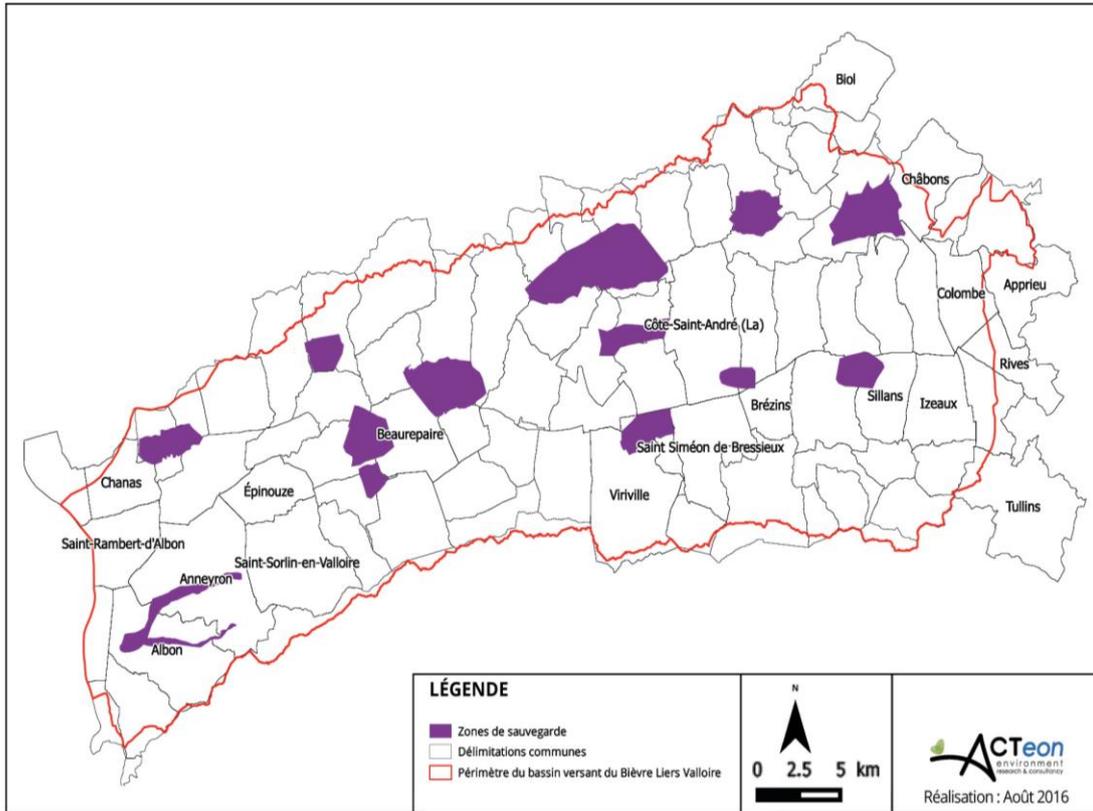
La CLE a pour ambition de restaurer les conditions nécessaires au **bon fonctionnement des cours d'eau et des milieux humides**. En d'autres termes il s'agit de redonner de la place aux cours d'eau et de protéger les zones humides afin d'assurer leur bon état écologique tout en valorisant les paysages et limitant les risques liés aux inondations.

Des actions foncières seront nécessaires sur les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau pour mettre en œuvre le programme de restauration prévu. Les documents du SAGE (règlement et PAGD) **identifieront les secteurs prioritaires pour la mise en place d'actions de restauration** sur la base de l'inventaire réalisé dans le cadre de l'étude technique achevée en

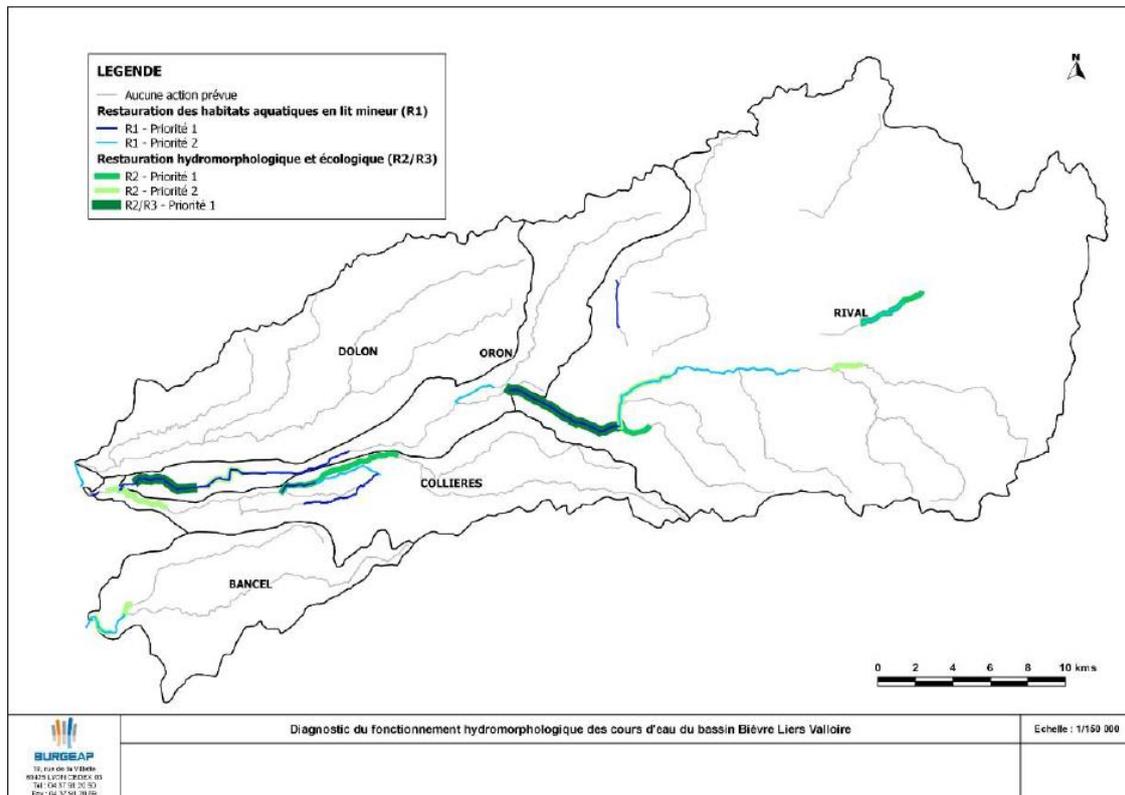
2016. Ils identifieront également les ouvrages prioritaires sur lesquels travailler afin d'assurer la continuité biologique (déplacements des populations piscicoles) et sédimentaire (transport des sédiments) des cours d'eau.

La CLE porte un objectif global de **préservation des zones humides** en s'assurant de leur prise en compte effective dans les documents d'urbanisme et dans les projets qui en découlent. Les documents du SAGE fixeront un objectif en termes de nombre de plans de gestion à réaliser pour les zones humides dont la préservation ou la restauration s'avèrent prioritaires.





► Figure 1 : Zones de sauvegarde sur le territoire du SAGE Bièvre Liers Valloire



► Figure 2 : Secteurs prioritaires identifiés dans l'étude pour la restauration hydromorphologique et écologique (Burgeap, 2016)